

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 28 juillet 2020 modifiant la décision du 15 juillet 2020 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est)

NOR : TREA2020038S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 5 mars 2020 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ;

Vu la décision 15 juillet 2020 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est), notamment son article 5,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 5 de la décision du 15 juillet 2020 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du département « gestions des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 5 mars 2020 susvisée, à :

Mme Alexa Dielenseger-Lagarde, attachée principale d'administration de l'Etat, exerçant du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020 inclus les fonctions de cheffe du département « gestion des ressources » par intérim. » ;

Mme Myriam Moutou, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du département « gestion des ressources » ;

Mme Sophie Voisin, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 28 juillet 2020.

P. CIPRIANI